

Communiqué de presse

Paris, le 10 mai 2023

18 MAI : JOURNÉE DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Il y a un an, les Processionnaires du pin et du chêne étaient classées «espèces nuisibles à la santé humaine» dans le code de la santé publique. Cette année, le ministère de la Santé et de la Prévention et l'Observatoire des chenilles processionnaires-FREDON France lancent la première journée des chenilles processionnaires le **18 mai 2023**.

Cette journée a pour but d'informer le plus grand nombre sur ce que sont réellement les processionnaires. A quoi ressemblent-elles ? Avec qui sont-elles le plus souvent confondues ? Où vivent-elles ? Pourquoi sont-elles dangereuses ? Faut-il s'en débarrasser ? C'est en les connaissant mieux qu'on réduit le risque !

À cette occasion, l'Observatoire des chenilles processionnaire publie le **recueil des méthodes de lutte contre les Processionnaires du pin et du chêne**.

A destination des gestionnaires, ce recueil recense et décrit la majorité des techniques existantes (conseillées ou déconseillées) pour gérer les chenilles et en précise de façon objective leur efficacité en s'appuyant sur la littérature scientifique et technique, la réglementation liée et les conditions d'utilisation.

Pour en savoir plus rendez-vous sur chenille-risque.info



QUI SONT LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES ?

Les Processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et les Processionnaires du chêne (*Thaumetopoea processionea*) sont des insectes (papillons) qui, au stade chenille, sont recouverts de poils urticants. Ceux-ci peuvent provoquer diverses réactions chez les humains : rougeurs, démangeaisons, conjonctivites, irritations des voies respiratoires, etc. Le risque existe également pour les animaux domestiques ou d'élevage.

Les Processionnaires du pin et du chêne sont des espèces endémiques qui peuvent voir leur aire de répartition modifiée du fait du changement climatique et des activités humaines. Elles sont actuellement recensées respectivement dans 84 et 96 départements français.

L'OBSERVATOIRE DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Créé en 2021 par les ministères chargés de la santé, de l'agriculture et de l'écologie, il est piloté par FREDON France. Désigné comme centre de ressource national sur les chenilles processionnaires, il améliore la diffusion des connaissances et informations relatives aux processionnaires, et développe des actions en partenariat avec les acteurs nationaux et de terrain. L'Observatoire est accompagné dans ses missions par un comité de pilotage interministériel et par un comité technique pluridisciplinaire afin de prendre en compte tous les aspects et points de vue de la gestion de cette espèce.

Contact presse

Observatoire des chenilles processionnaires, chenille-risque@fredon-france.fr, 07.45.10.44.95